

# Des nouvelles du colloque “Terrorisme, psychiatrie et justice” ? Un colloque de fous...

écrit par Laurent Dewoillemont | 27 novembre 2018



L'« Institut pour la justice » organisait ce mercredi 21 novembre un colloque sur le thème « *Terrorisme, psychiatrie et justice* ». Une des questions évoquées était de répondre à la fameuse et systématique interrogation que l'on se pose au sujet des « déséquilibrés » qui égorgent leur semblable en criant « *Allah Akbar* ». Sont-ils « déséquilibrés » ou bien ont-ils un autre souci dans leur tête ?

De nombreux intervenants tant juristes que psychiatres ont essayé d'apporter leur appréciation sur cette problématique. Parmi eux Maître Goldnadel. En peu de temps il a réussi à nous expliquer qu'il venait de finir un livre qu'il trouvait passionnant et qui s'intitule justement « *Névrose médiatique* ».

Pour lui, la « radicalité » n'est pas folle, c'est la société occidentale qui est devenue folle.

Sur la question de savoir s'il faut accueillir les djihadistes de retour de Syrie la réponse est limpide ; la Syrie est

compétente et elle n'a pas besoin de la France pour cela. En outre, ceux qui ont trahi leur pays n'ont pas à revenir en France.

Les médias électroniques influencent la foule et le monde va devenir une « foule médiatique », ainsi que Gustave Le Bon l'avait annoncé. L'avocat se radicalise, lui aussi, devant l'exercice actuel de la justice...

La mauvaise conscience d'être blanc semble trouver sa source dans la Shoah.

Aujourd'hui, chacun est très ouvert à l'idée d'être « victime du racisme occidental » et il faudrait être un « saint laïque » pour résister à cette tentation. Mais cela n'a rien à voir avec la folie.

**L'éprouvette, c'est France : elle contient l'ingrédient de mauvaise conscience occidental et d'islamisme radical, et c'est explosif.**

L'exemple de l'affaire Halimi est éclairant : Un Malien, musulman radical, tue une femme juive en la défenestrant après l'avoir torturée. Le juge nomme un expert qui le déclare responsable de ses actes. Le juge nomme un deuxième collègue d'experts qui confirme et insiste sur l'effet cannabis dans sa culpabilité. Le juge nomme alors, fait exceptionnel, un troisième collègue d'experts. La folie du juge c'est de croire qu'« ils sont la victime de notre attitude ».

Conséquence directe de la mauvaise conscience ; nous ne nous sentons pas dignes de punir.

**Autre exemple** : Le parquet requiert la mise en prison du futur meurtrier du père Hamel. Mais la chambre d'instruction le libère sous contrôle d'un bracelet électronique.

Les juges n'encourent aucune responsabilité pénale, médiatique

ou juridique. C'est l'impunité totale.

**Et si, finalement, la question n'était pas celle de la santé mentale de l'Occident ?**